e-Assemblée

La dématérialisation permet de simplifier les démarches dans les collectivités territoriales. Le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. propose **e-Assemblée**, logiciel de gestion de l'assemblée délibérante afin de permettre un envoi dématérialisé des fichiers en préfecture.

Une gestion informatisée

Le logiciel **e-Assemblée** permet une gestion complète de votre séance : de sa préparation à son suivi, vous êtes guidé dans les étapes de sa réalisation (rédaction de l'ordre du jour, envoi des convocations, rédaction du projet de délibération...).
La rédaction de vos documents se fait directement à partir du logiciel grâce à son **éditeur de texte intégré.** Il est également possible de transférer des actes qui sont sous un autre format (pdf par exemple).

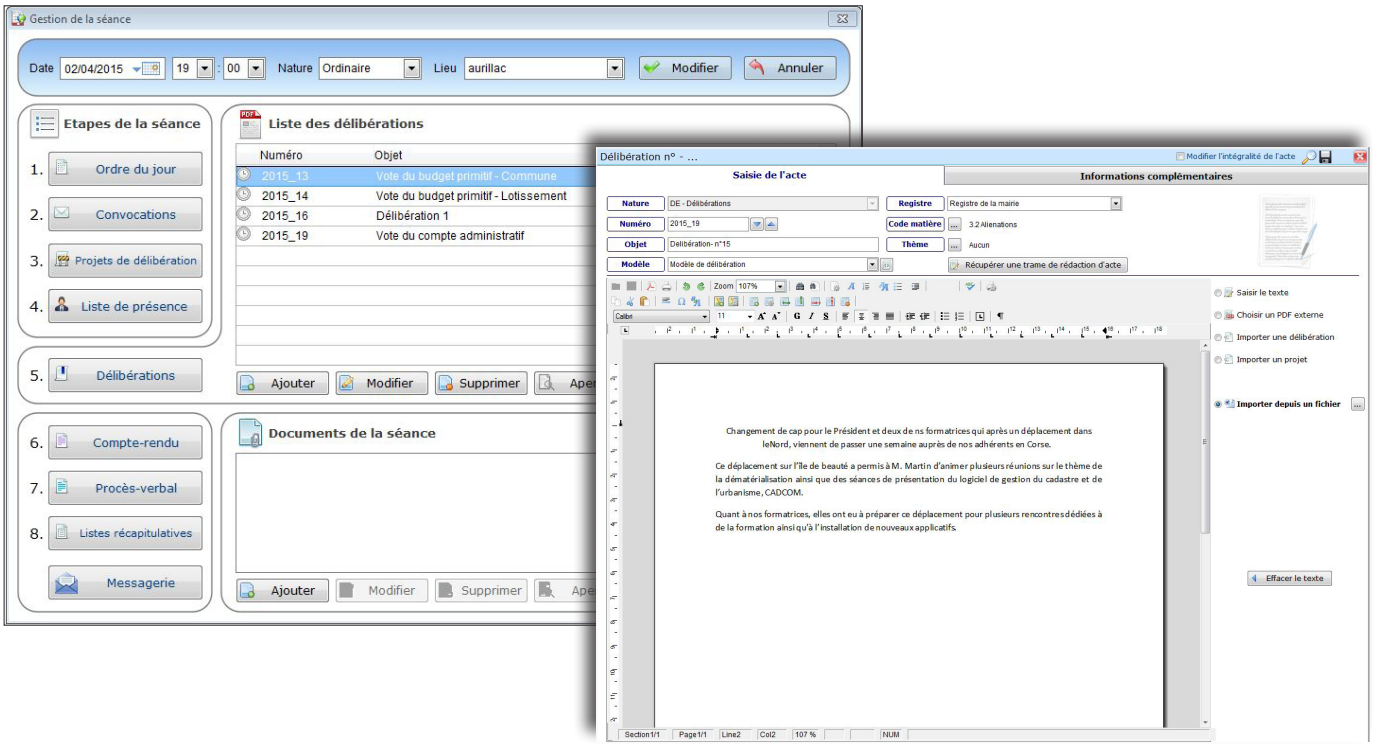

Contrôle de légalité

Grâce au parapheur électronique, les élus peuvent valider les documents à distance.

L'envoi des documents dématérialisés est directement réalisé à partir de l'application au TdT agedi-legalite. Ainsi vous pouvez gérer l'envoi dématérialisé des documents mais aussi la récupération des accusés de réception de la préfecture et du document tamponné.

Afin de réaliser un envoi dématérialisé vous devez disposer d'un certificat RGS** (Référentiel Général de Sécurité) de télétransmission.

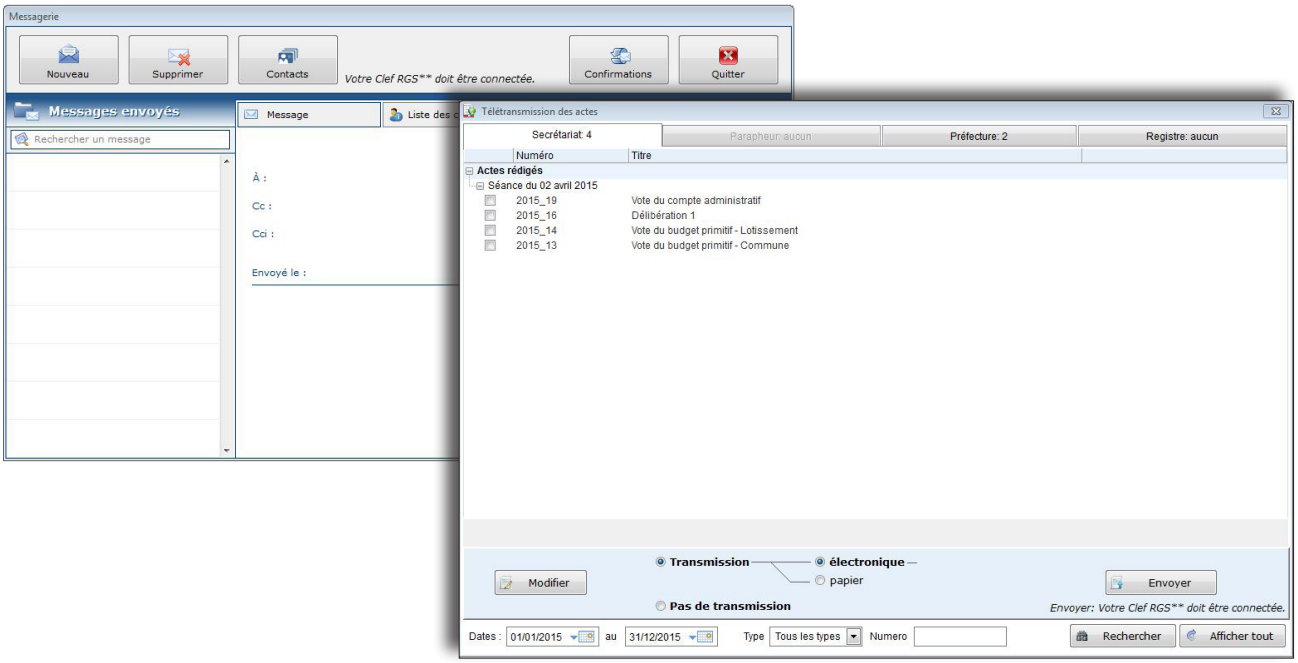

Prise en main intuitive

> Saisie des informations et suivi de la séance :
- Ordre du jour
- Convocation
- Projet de délibération
- Délibération
- Compte rendu / Procès-verbal

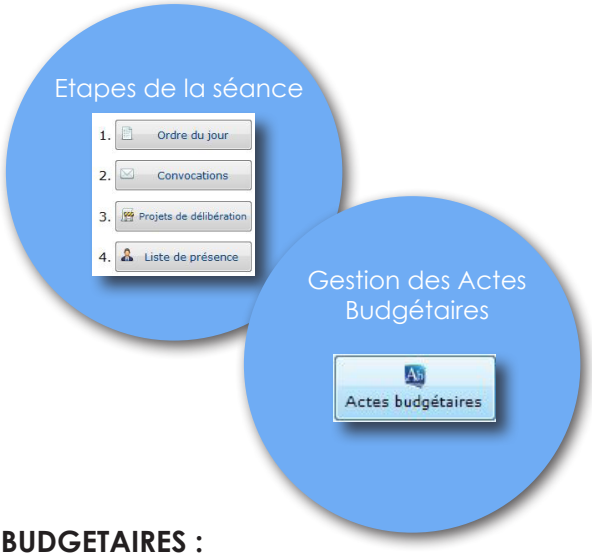

> Saisie d'une délibération :
- Saisie du contenu ou liaison avec un document pdf
- Saisie du nombre de votes
- Possibilité d'ajouter des annexes

> Liaison avec le logiciel de comptabilité pour les ACTES BUDGETAIRES :
- Transfert direct de l'acte au format dématérialisé du Budget Primitif, Compte Administratif ou Décision Modificative depuis le logiciel de comptabilité.

CONTACTEZ-NOUS

L'offre que propose le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. comprend : l'installation, la formation, la maintenance, les mises à jour, l'assistance afin de vous accompagner au quotidien.
Il est possible d'activer la dématérialisation sur ce logiciel à condition d'avoir le «Pack Démat».

Pour plus d'informations contactez-nous :
Par mail : agedi@agedi.fr
Par téléphone : 04 71 48 70 11